



Etude de Cas sur la Médiation Foncière dans la Région des Grands Lacs : Le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière au Sud-Kivu : Cas du territoire de Walungu et d'Uvira

MARS 2016

Réalisée par : **Léon IRENGE**, Assistant Suivi-évaluation, SFCG-Bukavu

Sifa NTABARA, Consultante rapporteuse, Département DME-Bukavu

Contact:

Kevin OSBORNE

Directeur du Pays

Search for Common Ground

104, Avenue La Corniche, Q. Les Volcans,

Commune de Goma 101

Téléphone : +234 816268032

Email : kosborne@sfcg.org

Gabrielle SOLANET

Cheffe de Projet anager

Search for Common Ground

Rue Belliard 205, bte 13, B-1040 | Brussels |

BELGIUM

Téléphone : +32 2 736 7262

Email : gsolanet@sfcg.org

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
NOTE PRELIMINAIRE	4
RESUME EXECUTIF	5
A. Objectifs.....	5
B. Méthodologie.....	5
C. Résultats.....	5
I. INTRODUCTION	6
I.1. Présentation de Search for Common Ground	7
I.2 Objectifs de cette étude de cas	8
II. METHODOLOGIE	8
III. ANALYSE DES DONNEES	
III.1 : L'évolution du rôle et la place de la femme dans la médiation foncière dans le territoire d'Uvira et de Walungu.....	11
III.2 : L'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre du projet sur la capacité des femmes médiatrices.....	14
III.3 Tirer des leçons et des recommandations sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière.....	15
IV. CONCLUSIONS.....	16
V. RECOMMANDATIONS	17
ANNEXES.....	18

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

O.N.G.: Organisation Non Gouvernementale

S.F.C.G.: Search For Common Ground

F.G.: Focus Group

NOTE PRELIMINAIRE

La problématique des ressources naturelles et particulièrement celle liée aux ressources foncières est aujourd'hui au cœur des débats tant sur le plan local, national, sous régional et international, surtout lorsqu'on analyse les enjeux et les défis relatifs à la reconstruction des pays post-conflit, au développement local et à la question du changement climatique que cela renferme. En République Démocratique du Congo (RDC), plusieurs facteurs sont à la base de la désorganisation du secteur foncier qui amenuise les moyens de subsistance d'une majeure partie de sa population. Parmi ceux-ci, la question juridique, qui se traduit par une concurrence entre la coutume et le droit écrit sur le foncier, figure en première position.

Au Sud Kivu plus spécifiquement, la problématique foncière se décline d'une part par une transition désorganisée et d'autre part en une opposition d'intérêt entre l'État et les populations locales autour de la conservation de la nature. Le problème lié à la transition foncière s'observe à trois niveaux: au plan du contenu matériel des contrats fonciers, au plan du contenu des pratiques foncières et au plan des rapports fonciers intra claniques.

La terre est une ressource précieuse pour tous les êtres humains. Elle est aussi une source de tensions, particulièrement dans des contextes post-conflit caractérisés par des mouvements de population et la destruction des registres fonciers. Identifier des mécanismes permettant de prévenir et de gérer les conflits fonciers de manière durable est nécessaire pour promouvoir la paix, sécuriser les droits fonciers et améliorer les conditions de vie dans les périodes de reconstruction. Les conflits fonciers font partie intégrante de la gestion foncière. Ces conflits liés à l'accès à la terre et aux ressources naturelles sont plus accentués en situation post-conflit, comme c'est le cas à l'est de la RDC.

Ainsi depuis juillet 2012, SFCG et ses partenaires mettent en œuvre un projet de 48 mois dans trois pays de la région des Grands Lacs d'Afrique (le Burundi, le Rwanda et la RDC) afin d'*appuyer les gouvernements légitimes de la région des Grands Lacs, pour qu'ils aient les capacités d'honorer les fonctions essentielles de l'Etat*. Spécifiquement, ce projet cherche à atteindre trois objectifs tels que :

- 1) Le renforcement et la création de mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles;
- 2) Le renforcement de l'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles et
- 3) Le renforcement des compétences des acteurs de la paix au niveau national à travers leur participation au projet (résultat transversal).

RESUME EXECUTIF

A. Objectifs

Cette étude de cas a pour **but** d'investiguer l'évolution du rôle et la place de la femme dans la médiation foncière dans la province du Sud-Kivu, en territoire de Walungu et d'Uvira. Le choix de ces sites se justifie par le nombre des conflits fonciers qui y ont été identifiés et résolus par des femmes médiatrices formées par SFCG, et par les succès enregistrés par rapport à l'implication de la femme médiatrice dans la résolution de conflits fonciers. Particulièrement, les **objectifs** de cette étude sont de :

1. Comparer la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière : hier et aujourd'hui.
2. Mesurer l'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre du projet « TERRE D'ENTENTE » sur la capacité des femmes médiatrices à s'impliquer dans les médiations sur des problématiques sensibles dans leur communauté.
3. Tirer des leçons et des recommandations sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière dans les dits territoires.

B. Méthodologie

L'étude de cas, menée dans les territoires d'Uvira et de Walungu, respectivement du 7 au 11 et du 14 au 17 Mars 2016, est une étude qualitative, basée sur l'organisation de 4 entretiens par site avec des personnalités clés (tels que, les médiateurs hommes, leaders de la société civile, fonctionnaires de l'administration locale impliquée dans les questions foncières), et l'animation de 4 *focus groups* par site (avec des femmes médiatrices formées par SFCG, des résidents et des rapatriés dont certains ont déjà faits recours à ces médiatrices, et un avec les citoyens ordinaires).

C. Résultats

Concernant la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière: hier et aujourd'hui ; le constat de cette étude est que :

- Dans le passé, la femme n'avait pas de place ni de rôle à jouer dans la médiation foncière. Les pratiques culturelles et coutumières étaient les principaux blocages. De ces us et coutume, la femme ne pouvait pas parler devant les hommes.
- Actuellement, la femme a un rôle et une place dans la médiation foncière et grâce à de multiples sensibilisations des organisations humanitaires, celle-ci a pu retrouver son rôle et sa place dans la médiation foncière. Il ressort également de nos entretiens et *focus groups* que les échanges régionaux et les différentes formations organisées par SFCG ont pu contribuer à redonner l'image de la femme sur son rôle et sa place à jouer dans la médiation foncière.
- Grâce à ces échanges régionaux et formations organisés par SFCG, il a été remarqué qu'actuellement la femme médiatrice assistée par SFCG (ou celle ayant bénéficiée de la restitution de celles formées par SFCG) a pu surmonter certains obstacles pour résoudre des conflits, comme par exemple la collaboration entre les médiatrices formées par SFCG et celles non formées qui était faible et qui est devenue fréquente, les techniques d'approches ont été améliorées, etc. Plusieurs conflits fonciers qui

paraissaient difficiles à résoudre avant leurs formations et échanges, ont été résolus et réussis après avoir acquis des connaissances.

S'agissant de l'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG, les discussions menées ont révélé que :

- Avant les échanges et formations organisés par SFCG, les aptitudes de la femme médiatrice étaient limitées. Elle n'avait pas des capacités à aborder certains types des conflits fonciers, notamment les conflits qui opposait les résidents et les retournés, les conflits liés au partage inéquitable d'héritage, surtout ceux des familles polygames, les conflits fonciers entre les notables (ou chefs coutumiers) et les plus nantis, les conflits fonciers entre les personnes possédant les grandes étendues et les communautés qui y habitent, etc. Mais, après ces échanges et formations la femme a pu surmonter ce défi et est vite parvenue à les résoudre et avoir un succès quant au taux des médiations réussies.
- Grâce au taux de médiations réussies par ces femmes médiatrices et aux échanges et formations dont elles ont bénéficiées, elles ont pu gagner la confiance de la population et sont actuellement considérées comme personnes de référence dans le domaine de la médiation foncière, au même pied d'égalité que les hommes.
- D'ailleurs, les résultats illustrent qu'actuellement, les femmes sont plus sollicitées pour des médiations foncières que les hommes.
- Outre les conflits fonciers, la femme a pu également résoudre d'autres conflits familiaux et de voisinage, cela grâce aux méthodes et techniques qu'elle a apprises à travers les expériences régionales partagées et formations.

A. Leçons et recommandations

Aux femmes médiatrices :

- ❖ D'organiser des séances de restitution à leurs collègues médiatrices qui n'ont pas bénéficié des formations SFCG afin qu'elles soient soudées et mener d'une manière collaborative leurs médiations ;
- ❖ De collaborer activement avec les autorités coutumières et judiciaires en cas de médiation foncière afin que leurs décisions finales de la médiation soient prises en compte,
- ❖ De s'organiser en réseau des médiatrices afin d'apprendre à être des leaders, de se partager d'expériences sur le leadership féminin pour que leurs statuts et atouts soient connus par les autorités coutumières, étatiques et par les membres de la communauté.
- ❖ S'organiser de manière à exercer le travail de médiation tout en remplissant convenablement ses tâches ménagères de sorte que ses occupations au foyer ne soient pénalisées.

A SFCG et ses partenaires :

- ❖ De renforcer les capacités des autres médiateurs et médiatrices non formés par SFCG et d'approcher les autres membres de la communauté désireux devenir médiateurs afin de renforcer et d'améliorer non seulement, la qualité des médiations foncières et le nombre des médiateurs bien outillés mais aussi de pérenniser le travail de médiation après le départ de SFCG. D'appuyer également des séances de restitution faites par les médiateurs formés.

- ❖ De mener des sensibilisations à l'égard des autorités coutumières et étatiques afin qu'elles puissent mieux collaborer avec les médiatrices foncières dans leurs zones.
- ❖ De doter le réseau naissant des femmes médiatrices des ressources logistiques, tels que les moyens de transport, des imperméables et autres en terme de communication afin que ces dernières parviennent à mener leur travail de médiation même dans les milieux reculés et à des longues distances.
- ❖ Impliquer et sensibiliser les maris de ces femmes médiatrices, pour qu'ils se rendent compte du travail important que celles-ci exercent au profit de la communauté. Que ces époux soient conscients des avantages sociaux et réputation que ce travail pourra procurer à sa famille.
- ❖ Relever l'équivoque qui existe entre les femmes en faisant ressortir les atouts que présentent les femmes médiatrices. Le concours des hommes pourra être utile afin de mettre les femmes en confiance entre elles.
- ❖ Travailler avec les chefs coutumiers influents et ayant déjà intériorisés les notions du genre afin que ces chefs coutumiers influencent leurs homologues conservateurs à éradiquer les valeurs discriminant la femme.
- ❖ Inviter les chefs coutumiers à participer aux séances de médiation pilotée par les femmes. Ces chefs en sortiront avec une autre image positive de la femme, différente de celle qu'ils avaient au départ.
- ❖ Montrer à la communauté que le travail que font les médiateurs n'est pas différent de celui des médiatrices en présentant le parallélisme et la facilité des médiations que cela présente.

I. INTRODUCTION

I.1. Présentation de Search for Common Ground

Search for Common Ground (SFCG) est une ONG dont la mission est de transformer la manière dont les individus, les organisations et les gouvernements gèrent les conflits, au-delà des approches de confrontation pour privilégier la recherche de solutions collaboratives. Elle possède deux sièges, à Washington D.C. aux Etats-Unis, et à Bruxelles en Belgique, et des bureaux dans 35 pays à travers le monde, y compris en RDC. SFCG développe et met en œuvre des programmes à multi-facettes qui visent à la transformation des conflits, et encouragent les parties en conflit à dépasser leurs différences et à agir sur leurs points communs. SFCG travaille dans la région des Grands Lacs depuis 1995 et utilise depuis de nombreuses années les médias comme outils pour promouvoir les changements sociaux dans la région.

Dans le cadre de sa mission, depuis 2012, SFCG met en œuvre le projet « TERRE D'ENTENTE », avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, et en collaboration avec trois partenaires gouvernementaux, trois partenaires de la société civile ou associations de leaders traditionnels, et 16 stations de radios communautaires. Ce projet a pour objectif global *d'appuyer les gouvernements légitimes de la région des Grands Lacs, pour qu'ils aient les capacités d'honorer les fonctions essentielles de l'Etat*. Il cherche à atteindre trois résultats:

- 1) Des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles sont créés ou renforcés ;
- 2) L'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles est renforcé ;
- 3) La capacité des acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux nationaux est renforcée à travers leur participation au projet (résultat transversal).

Le projet est mis en œuvre dans **trois pays**: le Burundi, le Rwanda et la République Démocratique du Congo (Sud-Kivu et Nord-Kivu). Pour atteindre ces résultats, l'**approche** de SFCG consiste en une combinaison d'activités régionales suscitant un échange d'expérience entre les acteurs fonciers clés à différents niveaux, autour des politiques et meilleures pratiques de gestion foncière ; avec des activités de renforcement des capacités et des activités autour des médias mises en œuvre au niveau de chaque pays.

I.2 Objectifs de cette étude de cas

La présente étude s'insère dans le cadre d'une série de six études sur le travail de médiation communautaire des conflits fonciers. Elle a pour but d'investiguer l'évolution du rôle et la place de la femme dans la médiation foncière dans la province du Sud-Kivu. Plus précisément, cette étude a pour **objectifs** de :

1. Comparer la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière : hier et aujourd'hui;
2. Mesurer l'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre du projet sur la capacité des femmes médiateurs à s'impliquer dans des médiations sur des problématiques sensibles dans leur communauté;
3. Tirer des leçons et des recommandations sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière au Sud-Kivu.

II. METHODOLOGIE

II. 1 Approche et groupe cible

L'approche de cette étude de cas est qualitative, basée sur l'organisation d'entretiens avec des personnalités clés et de focus groups avec des citoyens dans les communautés ciblées dans les territoires d'Uvira et de Walungu. Le choix de ces sites a été orienté par le programme et il se justifie par le fait que ces zones sont plus touchées par les conflits fonciers et que pour cette raison plusieurs formations sur la médiation foncière y avaient été organisées par SFCG.

Spécifiquement, l'étude de cas a été conduite du 7 au 11 et du 14 au 17 Mars 2016, respectivement à Uvira et Walungu au moyen d'entretien semi-structurés et de l'organisation des *focus groups*. Au total, 8 entretiens ont été conduits avec les personnes-clé qui ont été ciblées par le projet « TERRE D'ENTENTE » dans la province du Sud-Kivu, dont 4 dans le territoire d'Uvira et 4 dans le territoire de Walungu, à savoir :

- 2 médiateurs hommes formés;
- 1 leader de la société civile

- 1 fonctionnaire de l'administration locale impliqué dans les questions foncières

Par ailleurs, 8 focus groups ont été animés dont 4 par site dans les communautés où les femmes médiatrices exercent leur travail de médiation à savoir :

- 1 *focus group* avec des femmes médiatrices formées par SFCG
- 2 *focus group* avec des citoyens dans les communautés où les femmes médiatrices formées ont récemment mené des médiations réussies, dont :
 - ✓ 1 avec des résidents (dont certains ont déjà bénéficiés des services de médiations des femmes).
 - ✓ 1 avec des rapatriés (dont certains ont déjà bénéficiés des services de médiations des femmes).
- 1 avec des citoyens ordinaires.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de participants à l'étude de cas, désagrégé par sexe et par site.

	<i>Focus group</i>			<i>Entretiens</i>		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Uvira	28	20	48	4	0	4
Walungu	25	23	48	3	1	4

Quant aux outils de collecte des données sur le terrain, un guide d'entretiens et un guide de focus groups ont été développés par Léon IRENGE, Chargé de suivi-évaluation du bureau de Bukavu, sous la supervision de Carlotta FASIOTTI, Coordinatrice DM&E-SFCG (voir les outils en annexe).

III. ANALYSE DES DONNEES COLLECTEES

La présente analyse développe trois approches principales organisées selon les trois objectifs de l'étude. Il s'agit entre autre d'appréhender l'évolution du rôle et la place de la femme dans la médiation foncière, de capturer l'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre du projet sur la capacité des femmes médiatrices et enfin, tirer des leçons et recommandations sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière.

III.1 : L'évolution du rôle et la place de la femme dans la médiation foncière dans les territoires d'Uvira et de Walungu

Jadis, la médiation foncière était majoritairement faite par les hommes. Les valeurs culturelles et coutumières ne donnaient pas le pouvoir de parler devant les hommes à la femme, explique un leader de la société civile à Uvira. Hier, dans le territoire d'Uvira et de Walungu, la place de la femme dans la médiation foncière était méprisée par le fait que personne ne pouvait accorder à la femme le droit de parler devant les hommes, ni d'avoir confiance en ce qu'elle pourrait dire ou quelle idée elle pourrait évoquer. Selon une médiatrice formée par SFCG à Uvira : « **La femme n'était pas considérée comme une personne qui pouvait amener une solution à un problème foncier ou autres, d'ailleurs la coutume ne l'autorisait pas à parler devant les hommes ; elle était d'ailleurs limitée à s'occuper des activités ménagères** ». Selon, le président de la société civile à Walungu, outre les valeurs culturelles et coutumières, le bas taux d'instruction des femmes dans le passé était aussi l'une des causes qui freinait leur place dans la médiation foncière.

En effet, dans les deux territoires où nous avons mené cette étude de cas, il semble que la place de la femme quel que soit le domaine n'était pas apprécié. Selon la plupart des personnes que nous avons rencontrées en entretiens clés et *focus group*, la place de la femme d'hier dans la médiation foncière n'était pas satisfaisante, car elle était marginalisée à tous les niveaux. Selon un leader communautaire reçu en entretien clé à Walungu : « **La femme n'avait pas de place dans la communauté, son rôle était seulement de faire des enfants et de s'en occuper à la maison. C'était difficile de voir un parent scolariser une fille. Seulement les hommes avaient le droit d'aller à l'école et la femme ne pouvait que rester à la maison jusqu'à ce qu'elle trouverait un mari pour l'épouser** ». Selon le président de la société civile de Bwegera, le fait que l'homme, à l'époque, était privilégié pour les études au détriment de la femme, a fait aussi que cette dernière ne puisse pas être active dans la médiation foncière, puisque pour l'être, il faut un certain niveau de scolarisation.

Actuellement, bien qu'on dénote encore certains obstacles, le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière évolue à grande vitesse. Selon les personnes interrogées en *focus group*, les femmes médiatrices sont devenues plus actives dans la médiation foncière que les hommes dans les deux territoires où nous avons mené l'étude. Par exemple, selon le président de la société civile de Bwegera : « **Actuellement, les femmes médiatrices sont devenues plus actives et impliquées dans des médiations foncières que les hommes. Ces derniers sont devenus moins actifs en évoquant l'argument que l'activité n'est pas payée, ils sont actuellement plus impliqués dans les activités génératrices de revenu car ils y tirent gain** ». Les différentes sensibilisations et formations menées par certains acteurs humanitaires ont contribué à ce changement de comportement : la plupart des femmes bénéficiaires ont retrouvé et compris leur place dans la communauté et s'intègrent dans l'activité de médiation foncière avec succès. Selon le leader de la société civile à Bwegera : « **Le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière sont devenus importants comparativement au passé. Certains parents ont compris l'importance d'envoyer leurs filles à l'école et d'éradiquer les valeurs ancestrales et coutumières et ils ont permis à leurs femmes de faire ce travail de médiation bien qu'il ne soit pas un travail rémunéré** ». Dans le territoire de Walungu, le constat est presque le même. Selon un leader coutumier, les femmes sont devenues plus actives dans les questions foncières que les hommes. Les personnes reçues en *focus group* dans cette entité ont illustré la même chose. Selon ces derniers, les plus grands succès qu'on note actuellement pour la médiation foncière sont attribués aux femmes médiatrices et surtout celles formées par SFCG. Selon un leader de la société civile à Walungu, « **Les femmes ont marqué une histoire positive dans la médiation foncière durant ces trois dernières années. Les médiations foncières les plus réussies sont celles menées par les femmes. Les hommes quant à eux, sont devenus moins actifs et certains d'eux sont devenus corrompus** ».

Certains défis persistants ont cependant été évoqués par la plupart des personnes rencontrées sur terrain :

- ✓ L'obstacle majeur est d'abord lié aux femmes mariées qui exercent le travail de médiation foncière : les maris considèrent le fait d'aller mener une médiation sur le terrain comme un emploi rémunéré et ils s'attendent que leurs femmes grâce à cette activité contribuent au revenu du ménage alors que le travail de médiation n'est pas rémunéré. Cette situation contribue au fait que certaines femmes se retrouvent limitées à pouvoir continuer ce métier bénévole. Une femme médiatrice s'exprime : « **Moi, chaque fois que je me rends sur le terrain pour mener la médiation, mon mari me demande de présenter ce que j'ai gagné comme salaire. Il l'a déjà fait plusieurs fois. Etant donné que ce travail n'est pas rémunéré, je préfère rester chez moi et je n'interviens que pour des médiations du quartier. Je ne suis pas active pour les médiations qui m'obligent d'aller loin de mon foyer pour que mon mari ne puisse pas encore me tendre la main pour lui montrer ce que j'ai gagné** ».

- ✓ Il existe toujours une méfiance entre les femmes dans ce domaine. Plusieurs femmes ayant des problèmes fonciers préfèrent toujours aller vers les médiateurs hommes que femmes. Selon ces dernières, aucune solution positive ne peut sortir de leurs paires. Selon les femmes reçues en focus group, la parole d'un homme est très écoutée et respectée par plusieurs personnes que celle d'une femme. Une d'elle d'exprime à Uvira : **« En cas de problème foncier, je préfère toujours aller consulter un médiateur homme que d'aller vers une femme médiatrices car la décision prise par un homme médiateur est suivie et respectée. Aussi je n'ai pas assez de confiance pour les femmes médiatrices car je doute de leur connaissance ».**

- ✓ Malgré multiple sensibilisations et formations faites à l'égard des certains chefs coutumiers et autorités locales dans le territoire d'Uvira et de Walungu sur la médiation foncière, il a été constaté que plusieurs autorités coutumières et locales, considèrent les médiatrices et médiateurs comme leurs rivaux. Une des médiatrices rencontrées sur le terrain s'exprime : **« Récemment, j'avais reçu l'invitation d'un chef coutumier dont je tais le nom, il m'avait demandé de cesser avec mon travail de médiation car le nombre de plaintes qui lui étaient adressées sur les conflits fonciers était revu à la baisse. Selon lui, cette baisse est due à la médiation que je mène dans le village ».** D'autres personnes reçues en *focus group* et entretiens clés ont également illustré que les cours et tribunaux et les différents chefs coutumiers ne veulent pas entendre parler des services de médiation. Selon eux, le service de médiation n'est pas légal et seule la justice ou les chefs coutumiers ont le droit de trancher les litiges fonciers. Cette situation a fait que certain(e)s médiateurs/médiatrices se sentent démotivés de continuer leur travail et d'autres se trouvent contraints par ces derniers de pouvoir exercer leur travail de médiation.

- ✓ Une autre contrainte évoquée est que certaines personnes ont encore foi à la coutume et ne veulent pas faire recours aux femmes médiatrices, en préférant plutôt les hommes médiateurs.

- ✓ D'autres problèmes évoqués sont surtout ceux liés aux conditions d'ordre logistiques notamment, le manque de transport pour se rendre dans des lieux où les distances sont plus longues, le manque d'imperméables, le manque de moyens de communication, etc.

Concernant les types de médiation auxquels les femmes sont impliquées, il s'agit entre autres, des médiations sur des conflits fonciers, conflits de voisinage et des conflits familiaux.

Ainsi, dans les deux sites que nous avons visité, selon la majorité des médiatrices et autres leaders communautaires que nous avons rencontré, il ressort que durant ces trois dernières années, la fréquence des médiations foncières a été revue à la hausse et la communauté fait beaucoup plus confiance au service de médiation qu'au service public. Nombreux sont ceux qui préfèrent aller vers les médiateurs ou médiatrices. Selon ces derniers, cette préférence serait liée à la qualité des services qu'ils obtiennent et à la durée très courte de la recherche de solution au problème sans coût quelconque. Les résultats de nos analyses dans ces deux sites, illustrent également que les types des conflits dans lesquels les femmes médiatrices s'impliquent ont largement diminué par rapport au score qu'elles avaient dans le passé. Selon un rapatrié rencontré à Walungu : **« Les conflits fonciers dans lesquels les femmes médiatrices s'impliquent ont baissé. Actuellement, je trouve les femmes s'impliquer massivement dans le service de médiation et, grâce aux approches utilisées pour mener la médiation, la communauté a beaucoup plus confiance en elles. J'avais appris que SFCG avait formé les femmes médiatrices ici chez nous, à mon avis je peux dire aussi que SFCG a contribué à ce succès ».**

Enfin, concernant la résolution pacifique d'un conflit foncier, il ressort que les femmes médiatrices sont très appréciées par la majorité de personnes que nous avons reçues en entretiens clés et *focus group*. Comme cité précédemment, la qualité des services fournis et la confiance de la communauté envers elles, seraient la base de cette appréciation de la communauté envers ces femmes. Selon un résident reçu en *focus group* : **« la médiation foncière menée par une médiatrice se passe d'une manière transparente. Je suis parmi les personnes ayant déjà bénéficié plusieurs fois de leur médiation et j'avais trouvé de bonnes solutions à mes problèmes fonciers. Bref, ces femmes franchement inspirent confiance et elles sont assidûment impliquées ».** Par rapport à la durabilité, plusieurs personnes sondées ont illustré que la méthode utilisée par ces femmes contribue à ce que la solution soit durable. Une femme reçue en *focus group* et qui a fait recours à une médiatrice témoigne : **« Personnellement, j'ai déjà fait recours à une médiatrice pour le problème de ma parcelle que j'avais avec mon voisin. Après avoir trouvé la solution au problème, elle nous avait demandé d'amener chacun une bouteille de Fanta pour partager ensemble en signe de réconciliation. A l'occasion de ce partage, nous étions tous satisfaits et aujourd'hui nous vivons dans une bonne collaboration comme-ci rien n'était et pourtant nous avons vécu 7 ans de conflits avec mon voisin »**

III.2 : L'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre du projet sur la capacité des femmes médiatrices

Il est ressorti de nos analyses que les formations et échanges régionaux organisés par SFCG ont été un bagage important pour les femmes médiatrices en renforçant leurs capacités en matière

de médiation foncière. Selon certaines médiatrices reçues en entretiens clés, cet apport leur a permis d'améliorer leurs aptitudes et attitudes pour mener des médiations. Grace à cet acquis, ces dernières ont affirmé avoir un grand succès sur le taux de réussite de leur médiation durant ces trois dernières années. Une femme formée par SFCG à Bwegera témoigne : « ***En toute sincérité, la formation que nous avons reçu de SFCG a été pour nous très capitale. Avant je menais des médiations avec beaucoup de lacunes et les résultats de mes médiations n'étaient pas satisfaisants, mais actuellement, à travers les techniques de médiation, les approches pour aborder les parties en conflits et la connaissance sur la loi foncière que j'ai acquis m'ont permis d'atteindre des résultats très positifs durant ces trois dernières années. Même le degré de confiance de la communauté à mon égard a largement augmenté*** ». Cette affirmation va dans le même sens avec celle que nous avons reçu auprès des femmes médiatrices d'une organisation partenaire à Walungu. Une femme médiatrice reçue en entretien clé s'exprime : « ***A travers les formations dont j'ai bénéficié chez SFCG, j'ai eu à améliorer ma technique de médiation et cela m'a donné une grande considération dans la communauté. Plusieurs personnes viennent déjà vers moi quand ils ont des problèmes fonciers. Cette confiance se traduit par le nombre de médiations que j'ai déjà réussi à réaliser après la formation de SFCG*** ».

Eu égard à ce qui précède, il ressort que toutes les femmes médiatrices formées par SFCG ont été satisfaites des formations et échanges régionaux dont elles ont bénéficié. Certaines d'entre-elles ont révélé que grâce à ces formations, elles sont devenues des personnes de référence dans leurs milieux pour les services de médiation. Le taux de médiations réussies et la qualité des services que ces femmes ont donnés durant ces trois dernières années ont fait d'elles des personnes de référence. Il est à noter que certaines médiatrices contactées et formées par SFCG sont arrivées à mettre leurs connaissances acquises au service d'autres médiatrices qui n'ont pas été formées en organisant des séances de restitution de ce qu'elles ont appris. Les cas de séances de restitution semblent être exhaustifs mais ceux identifiés lors de nos entretiens et focus groupes pendant la collecte des données sont au nombre de 9 dont 6 à Uvira et 3 à Walungu.

En effet, les résultats de nos discussions avec les femmes médiatrices formées par SFCG illustrent que la plupart des membres de la communauté font déjà confiance aux femmes médiatrices bien qu'il y a encore une frange de la population qui n'est pas encore arrivée à éradiquer leurs attitudes rétrogrades. On note également un résultat positif quant à la fréquence liée à la participation des femmes aux médiations foncières. Néanmoins, il s'observe actuellement une sorte de concurrence entre les médiatrices formées par SFCG et celles non formées. Leurs homologues (médiatrices non formées) que nous avons sondées sur le terrain ont émis les vœux de pouvoir bénéficier de ces formations car elles aimeraient aussi se perfectionner et arriver à des taux des médiations réussies comme ceux des médiatrices formées par SFCG. Il est important de mentionner que même les femmes médiatrices non formées par SFCG

reconnaissent le mérite de leurs collègues formées par SFCG durant ces trois dernières années. Une médiatrice non formée par SFCG s'exprime : **« Je suis reconnaissante des succès que nos collègues médiatrices formées par SFCG ont à ce jour. Je prends juste l'exemple de mon amie et collègue médiatrice : avant qu'elle soit formée par SFCG on avait la même base et nos résultats étaient presque les mêmes mais après sa formation, elle est arrivée à mener et à réussir certaines médiations qui avaient été très compliquées. Grâce à la réussite de ces médiations, la communauté fait plus confiance à elle qu'aux autres femmes médiatrices, et actuellement elle est considérée comme une personne de référence très importante en matière de médiation foncière. C'est pourquoi je demande à SFCG de penser aussi à renforcer nos capacités pour que nous soyons nombreuses, car dit-on, l'union fait la force ».**

Enfin, les résultats issus de nos entretiens clés, illustrent que les échanges régionaux ont permis aux femmes médiatrices d'acquérir d'autres expériences et de développer des nouvelles stratégies pour mener à bon escient leur médiation. Une femme médiatrice rencontrée à Walungu, s'exprime : **« Je suis satisfaite des échanges régionaux auxquels j'avais participé grâce à SFCG ; car à travers ces échanges, j'avais pu mener dans un laps de temps quelques cas de médiation foncière qui datait de longtemps. Il s'agissait surtout des conflits fonciers liés au partage d'héritage inéquitable, de conflits des personnes possédant des grandes étendues de terre avec la population environnant leurs étendues, des conflits fonciers opposant les veuves et leurs voisins (cas des conflits liés à la limite des parcelles), etc. »**

III.3 Tirer des leçons et des recommandations sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière.

De cette étude, quelques leçons et recommandations ont été évoquées par les personnes que nous avons interrogées sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière. Il s'agit entre autre :

- Que les femmes ayant bénéficiées des formations et échanges régionaux puissent collaborer étroitement et sans discrimination avec leurs homologues femmes non formées et organiser des séances de restitution à leurs collègues, suite à la formation bénéficiée de la part de SFCG.
- Pour renforcer le niveau des femmes médiatrices, il faudra que celles-ci relèvent les difficultés qu'elles rencontrent sur terrain comme par exemple celui d'interprétation du code foncier, des lois y afférentes, et qu'elles les documentent clairement afin que dans les formations suivantes le formateur puisse y remédier.
- Dans le futur, nous aimerions que ces femmes développent leurs connaissances en terme d'apprentissage du code foncier et des lois afférentes afin de continuer à plaider activement la cause des victimes foncières, surtout entre résidents et rapatriés où l'on

enregistre plusieurs cas de conflits fonciers. Pour aider ces femmes, il serait important que SFCG multiplie en milliers d'exemplaire le code fonciers ainsi que les lois y afférentes et le partager avec les femmes médiatrices. Une séance d'explication et d'interprétation de ces lois serait aussi souhaitable.

- Le risque pour les femmes médiatrices est le fait que le service de médiation qu'elles offrent est gratuit, cela peut affecter leur activité dans le futur surtout par le fait que certains maris leurs demandent déjà de contribuer au revenu du ménage et les contraignent à ne pas exercer un métier gratuit. Pour y remédier, il serait envisageable qu'on multiplie de séances de sensibilisation auprès de la communauté afin de leur montrer la pertinence de la médiation foncière et le pourquoi de la participation de la femme dans celle-ci. Pour les femmes médiatrices, il serait souhaitable d'harmoniser leur horaire ménagère en faisant participer leurs maris afin que leur travaille de médiation ne puisse être conçu comme une perte de temps.
- Pour les médiateurs et médiatrices qui n'ont pas été formés par SFCG et qui n'ont pas encore bénéficié d'une quelconque restitution, il serait souhaitable qu'ils approchent les médiateurs ou médiatrices formés afin qu'ils puissent se ressourcer d'avantage et bénéficier des nouvelles pratiques.

IV. CONCLUSIONS

Avec le temps et grâce au travail de plusieurs organisations qui mettent l'accent sur l'égalité homme-femme, le changement en matière du rôle et de la place de la femme dans la médiation foncière devient progressif. Ainsi, grâce à de multiples sensibilisations faites par certaines organisations, la communauté a pu intérioriser les notions du genre. Les préjugés dressés par les pratiques rétrogrades ont diminués au sein de la communauté et la femme a pris conscience du rôle et de sa place dans celle-ci. Aussi, les différentes formations et échanges régionaux organisés par SFCG à l'endroit des médiateurs fonciers ont permis aux femmes médiatrices de montrer une grande aptitude de compréhension des notions de médiation comme leurs homologues hommes, et elles se sont montrées compétitives.

L'assiduité de ces femmes lors des échanges et formations qui constituaient pour elles un défi, les ont poussé à braver les obstacles et arriver à mieux faire la médiation qu'auparavant. Leurs aptitudes, leur savoir-faire, leur patience, la neutralité qu'elles affichent leurs ont permis durant ces trois dernières années de se distinguer et gagner la confiance de la communauté toute entière. A cela s'ajoute le nombre de succès obtenu durant différentes médiations conclues.

V. RECOMMANDATIONS

Aux femmes médiatrices :

- ❖ D'organiser des séances de restitution à leurs collègues médiatrices qui n'ont pas bénéficié des formations SFCG afin qu'elles soient soudées et mener d'une manière collaborative leurs médiations ;
- ❖ De collaborer activement avec les autorités coutumières et judiciaires en cas de médiation foncière afin que leurs décisions finales de la médiation soient prises en compte,
- ❖ De s'organiser en réseau des médiatrices afin d'apprendre à être des leaders, de se partager d'expériences sur le leadership féminin pour que leurs statuts et atouts soient connus par les autorités coutumières, étatiques et par les membres de la communauté.
- ❖ S'organiser de manière à exercer le travail de médiation tout en remplissant convenablement ses tâches ménagères de sorte que ses occupations au foyer ne soient pénalisées.

A SFCG et ses partenaires :

- ❖ De renforcer les capacités des autres médiateurs et médiatrices non formés par SFCG et d'approcher les autres membres de la communauté désireux devenir médiateurs afin de renforcer et d'améliorer non seulement, la qualité des médiations foncières et le nombre des médiateurs bien outillés mais aussi de pérenniser le travail de médiation après le départ de SFCG. D'appuyer également des séances de restitution faites par les médiateurs formés.
- ❖ De mener des sensibilisations à l'égard des autorités coutumières et étatiques afin qu'elles puissent mieux collaborer avec les médiatrices foncières dans leurs zones.
- ❖ De doter le réseau naissant des femmes médiatrices des ressources logistiques, tels que les moyens de transport, des imperméables et autres en terme de communication afin que ces dernières parviennent à mener leur travail de médiation même dans les milieux reculés et à des longues distances.
- ❖ Impliquer et sensibiliser les maris de ces femmes médiatrices, pour qu'ils se rendent compte du travail important que celles-ci exercent au profit de la communauté. Que ces époux soient conscients des avantages sociaux et réputation que ce travail pourra procurer à sa famille.
- ❖ Relever l'équivoque qui existe entre les femmes en faisant ressortir les atouts que présentent les femmes médiatrices. Le concours des hommes pourra être utile afin de mettre les femmes en confiance entre elles.
- ❖ Travailler avec les chefs coutumiers influents et ayant déjà intériorisés les notions du genre afin que ces chefs coutumiers influencent leurs homologues conservateurs à éradiquer les valeurs discriminants la femme.
- ❖ Inviter les chefs coutumiers à participer aux séances de médiation pilotée par les femmes. Ces chefs en sortiront avec une autre image positive de la femme, différente de celle qu'ils avaient au départ.
- ❖ Montrer à la communauté que le travail que font les médiateurs n'est pas différent de celui des médiatrices en présentant le parallélisme et la facilité des médiations que cela présente.

ANNEXES

I. TERMES DE REFERENCE POUR L'ETUDE DE CAS

1. Description de SFCG

La mission de Search For Common Ground (SFCG) est de transformer la manière dont les individus, les organisations et les gouvernements gèrent les conflits, au-delà des approches de confrontation pour privilégier la recherche de solutions collaboratives. Nos sièges se situent à Washington, DC aux Etats-Unis, et à Bruxelles en Belgique et nous avons des bureaux dans 35 pays à travers le monde. Nous développons et mettons en œuvre des programmes multi facettes qui visent à la transformation des conflits, et nous encourageons les parties en conflit à dépasser leurs différences et à agir sur leurs points communs. SFCG travaille dans la région des Grands Lacs depuis 1995 et utilise depuis de nombreuses années les médias comme outils pour promouvoir les changements sociaux dans la région.

2. Le Projet “Terre d’Entente”

Le projet « Terre d'Entente » est mis en œuvre par SFCG depuis 2012 avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, et en collaboration avec trois partenaires gouvernementaux, trois partenaires de la société civile ou associations de leaders traditionnels, et 16 stations radio communautaires. Ce projet de 48 mois (Juillet 2012 à Juillet 2016) a pour **objectif global** *d'appuyer les gouvernements légitimes de la région des Grands Lacs, pour qu'ils aient les capacités d'honorer les fonctions essentielles de l'Etat.*

Spécifiquement, le projet cherche à atteindre **trois résultats**:

- 4) Des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles sont créés ou renforcés ;
- 5) L'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles est renforcé ;
- 6) La capacité des acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux nationaux est renforcée à travers leur participation au projet (résultat transversal).

Le projet est mis en œuvre dans **trois pays** : le Burundi, le Rwanda et la République Démocratique du Congo (Sud Kivu et Nord-Kivu). Pour atteindre ces résultats, l'**approche** de SFCG consiste en une combinaison d'activités régionales suscitant un échange d'expérience entre les acteurs fonciers clés à différents niveaux, autour des politiques et meilleures pratiques de gestion foncière ; avec des activités de renforcement des capacités et des activités medias mises en œuvre au niveau de chaque pays.

3. Objectif de l'étude de cas

La présente étude s'insère dans le cadre d'une série de six études sur le travail de médiation communautaire des conflits fonciers. Elle a pour but d'investiguer l'évolution du rôle et la place de la femme

dans la médiation foncière dans la province de Sud-Kivu. Plus précisément, l'étude de cas a pour **objectifs** de:

1. Comparer la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière : hier et aujourd'hui;
2. Mesurer l'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre du projet sur la capacité des femmes médiateurs à s'impliquer dans des médiations sur des problématiques sensibles dans leur communauté;
3. Tirer des leçons et des recommandations sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière au Sud-Kivu.

3.1 Résultats attendus

A l'issue de cette étude :

- Le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière seront comparés d'hier à aujourd'hui dans la province du Sud-Kivu.
- L'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre du projet sur la capacité des femmes médiateurs à s'impliquer dans des médiations sur des problématiques sensibles dans leur communauté sera mesuré.
- Les leçons et recommandations sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière dans la province du Sud Kivu sont établies.

3.2 Lieu de l'enquête et Equipe de recherche

Cette étude sera conduite dans le territoire d'Uvira et de Walungu en province du Sud-Kivu. Le choix de sites a été orienté par le programme et il se justifie par le fait que ces zones sont plus touchées par les conflits fonciers et que pour cette raison plusieurs formations sur la médiation foncière y avaient été organisées par SFCG.

4. Méthodologie: Approches et échantillonnage

4.1 Méthodologie de recherche

L'approche de cette étude de cas est qualitative, basée sur l'organisation d'entretiens avec des personnalités clés, et de focus groups avec des citoyens dans les communautés ciblées dans la province du Sud-Kivu.

4.2. Groupes ciblés par l'étude

Au total, quatre entretiens et quatre focus groups seront conduits avec les groupes suivants:

- 4 entretiens par site avec:
 - 2 médiateurs hommes formés;
 - 1 leader de la société civile (et/ou un Partenaire)
 - 1 Fonctionnaire de l'administration locale impliqué dans les questions foncières
- 4 focus groups par site avec :
 - 1 *focus group* avec des femmes médiatrices formées par SFCG

- 2 *focus group* avec des citoyens dans les communautés où les femmes médiatrices formées ont récemment mené des médiations réussies, dont :
 - ✓ 1 avec des résidents (dont certains ont déjà bénéficiés des services de médiations des femmes).
 - ✓ 1 avec des rapatriés (dont certains ont déjà bénéficiés des services de médiations des femmes).
- 1 avec des citoyens ordinaires.

4.3. Questions de recherche

Les questions de recherche générales utilisées pour cette étude de cas ont cherché à savoir:

- ✓ Comment la participation des femmes dans la médiation foncière a-t-elle évolué dans la province de au cours des trois dernières années (*présence dans les institutions de médiateurs ; fréquence de leur participation à des médiations ; types de médiation dans lesquelles elles sont impliquées, etc.*) ?
- ✓ Quel degré de confiance les citoyens, et les femmes médiatrices elles-mêmes, accordent-ils envers la médiation de problématiques foncières sensibles par des femmes ?
- ✓ Quel est l'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG sur le renforcement individuel des femmes médiatrices dans la province du Sud-Kivu (*confiance en soi ; connaissances et compétences techniques ; reconnaissances par les paires et par les citoyens*) ?
- ✓ Quel est l'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG sur le taux de médiations foncières réussies par des femmes dans la province du Sud-Kivu?
- ✓ Quel est le degré de satisfaction des citoyens ayant bénéficié des médiations foncières menées par des femmes formées dans le cadre du projet ? Quels conseils les médiatrices formées peuvent-elles avoir pour le renforcement de la place et du rôle de la femme dans la médiation foncière en RDC en général, et pour leurs paires en particulier ?

5. Conduite et gestion de l'évaluation

La conduite de l'évaluation sera sous la supervision du département DME de SFCG. Les activités de terrain seront effectuées par Léon IRENGE basé à Bukavu avec un rapporteur recruté à Bukavu. Quant aux outils de collecte des données sur terrain, un guide d'entretiens et un guide de focus groups ont été développés (voir en annexe).

6. Organisations, Moyens et Déroulement de l'Evaluation

6.1 Organisation de l'Evaluation

Les outils de la mise en œuvre de l'évaluation ont été proposés par Léon IRENGE, Assistant DM&E avec l'appui technique direct de la Coordinatrice DM&E et des chargées du projet.

6.2 Moyens nécessaires pour la conduite de l'Evaluation

Les moyens nécessaires pour cette étude seront proposés après validation des sites proposés pour l'évaluation et les approches.

7. Livrable

A l'issue de cette étude, un rapport d'environ 10 à 15 pages (y compris un résumé exécutif de 2 pages, et un rapport de 8-13 pages) sera partagé au programme après son approbation au niveau du département DM&E.

8. Planning d'activités

Dates	Activités à réalisées	Responsable de l'activité
22 Février 2016	Elaboration des outils et soumission à la coordination DM&E	Léon IRENGE
25 Février 2016	Commentaires de la coordination DM&E	Carlotta
25 Février 2016	Commentaires du programme	Jeannot et Gabrielle
26 Février 2016	Intégration des observations du programme et de la coordination DM&E	Léon IRENGE
29 Février 2016	Validation des outils et de l'approche	Carlotta
Du 7 au 18 Mars 2016	Collecte des données	Léon IRENGE
31 Mars 2016	Première version de rapport	Léon IRENGE

II. TDR ET AVIS DE MISSION

Objet de la mission: Etude de cas et récolte des histoires de succès du projet ANO530.

A-	Références	Données
Staff concerné par le voyage		
1.	Nom, Prénom :	Léon IRENGE
2.	Fonction :	Assistant DM&E
3.	Moyen de transport	Véhicule

4.	Date & heure de dépôt de la demande	Le 29 Février 2016			
5.	Date de départ de la base	Le 7 Mars 2016			
6.	Date de retour à la base	Le 18 Mars 2016			
7.	Durée de la mission	11 jours			
8.	Itinéraire	Bukavu –Uvira – Bukavu-Walungu-Bukavu			
Autres personnes concernées par le voyage					
	Nom / Fonctions	Objet de la mission	Destination	Date départ	Date retour
9.					

Contexte et justificatif de la mission

En vue d'investiguer l'évolution du rôle et la place de la femme dans la médiation foncière dans la province du Sud-Kivu, l'équipe DME planifie une descente à Uvira et à Walungu dans le cadre de l'étude de cas pour.

Objectif global de la mission

L'objectif global est d'investiguer l'évolution du rôle et la place de la femme dans la médiation foncière dans la province de Sud-Kivu.

Objectif spécifiques de la mission

- Comparer la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière : hier et aujourd'hui.
- Mesurer l'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre du projet sur la capacité des femmes médiateurs à s'impliquer dans des médiations sur des problématiques sensibles dans leur communauté.
- Tirer des leçons et des recommandations sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière au Sud-Kivu.

Résultats attendus

- Le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière seront comparés d'hier à aujourd'hui dans la province du Sud-Kivu.
- L'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre du projet sur la capacité des femmes médiateurs à s'impliquer dans des médiations sur des problématiques sensibles dans leur communauté sera mesuré.
- Les leçons et recommandations sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière dans la province du Sud Kivu sont établies.

Activités

Récolte des données qualitatives et des histoires de succès du projet ANO530

Déroulement de la mission

	Lundi 7 mars 2016	Voyage Bukavu vers Uvira, civilités et prise de contact avec les participants
	Mardi 8 Mars 2016	Organisation de la logistique plus organisation d'un Focus group et deux entretiens
	Mercredi 9 Mars 2016	2 Focus group et deux entretiens clés
	Jeudi 10 Mars 2016	1 Focus group et deux Histoires de succès
	Vendredi 11 Mars 2016	Retour à Bukavu
	Lundi 14 Mars 2016	Retrait de fonds, départ à Walungu, civilités, prise de contact avec les participants
	Mardi 15 Mars 2016	Organisation de la logistique et 1 Focus group plus 2 entretiens clés
	Mercredi 16 Mars 2016	2 Focus group, deux entretiens clés et Récolte d'une histoire de succès
	Jeudi 17 Mars 2016	1 Focus group, récolte d'une histoire de succès et retour à Bukavu

B- Renseignements sur le matériel à transporter:

Quantité	Description
1	Laptop HP et Téléphone

Notes importantes :

1. Tout employé de en déplacement quel que soit la destination (à l'intérieur ou à l'extérieur du pays) a l'obligation d'informer la logistique à travers ce document.
2. Il est obligatoire que toute personne (employé de SFCG et non employé) prenant part à la mission soit inscrite sur ce document dans sa partie A (renseignements de personnes en mission) et cela pour permettre à la logistique de connaître le nombre de personnes qui prendront place à bord du mobile.
3. Les personnes non employées de SFCG présentes sur cette liste accepteront de signer la décharge de responsabilité avant tout engagement de transport.
4. La partie B (matériel d'accompagnement) spécifie le matériel SFCG à charger dans le mobile dans le cadre de la mission.
5. La logistique a le pouvoir d'affecter les véhicules et d'autoriser les personnes à prendre à bord du mobile.

Nom et signature du Superviseur	Nom et signature de Logistique	Nom et signature de la Direction

III. QUESTIONNAIRE POUR LES FOCUS GROUPS AVEC PERSONNES ORDINAIRES, RESIDENTS ET RAPATRIÉS)

I. Rôle des femmes d'hier à aujourd'hui

1. Selon vous, quel était le rôle et la place de la Femme d'hier (puis d'aujourd'hui) dans la médiation foncière ? Était-elle satisfaisante ou pas ? Pourquoi ? A quels obstacles la femme médiatrice faisait-elle face ?
2. A quand remonte la première fois que vous avez fait appel à une femme médiatrice pour une médiation foncière ? Pour quel type de médiation foncière ? Qu'avez-vous apprécié ? Qu'avez-vous moins aimé ?
3. Comment jugez-vous la participation des femmes dans la médiation foncière durant ces trois dernières années ? Avez-vous vu une évolution, positive ou négative ? Certains obstacles ont-ils été surmontés ? Lesquels ?
4. Avez-vous eu recours à une femme médiatrice pour une médiation foncière au cours des trois dernières années ? Était-ce une femme médiatrice formée par SFCG ? Qu'avez-vous apprécié ? Qu'avez-vous moins aimé ?
5. Que pensez-vous de la fréquence de participation des femmes à des médiations foncières durant ces trois dernières années, par rapport aux hommes ? A-t-elle évolué ?
6. Quels sont les types/thèmes de médiations dans lesquelles les femmes médiatrices sont impliquées ?
7. Durant ces trois dernières années, le type de conflits dans lesquels les femmes médiatrices s'impliquent a-t-il changé ?
8. Comment jugez-vous la qualité de la médiation fournie par les femmes médiatrices formées par SFCG au cours des trois dernières années ? Voyez-vous une évolution par rapport à hier (trois dernières années) ?
9. Comment jugez-vous le degré de confiance que les citoyens accordent envers la médiation de problématiques foncières sensibles par des femmes (élevé, moyen, moins élevée, bas, très bas) ? Pourquoi ? Avez-vous observé une évolution entre hier et aujourd'hui ?
10. Faites-vous plus confiance aux femmes médiatrices formées par SFCG aujourd'hui qu'hier ? Comment les appréciez-vous ? Jouissent-elles de la même confiance par rapport à celles non formées par SFCG ? ou y a-t-il une différence ? Expliquez ?
11. Quand vous regardez la place et le rôle accordé à la femme médiatrice dans la résolution des problématiques foncières aujourd'hui : de quoi êtes-vous fier(e), et quels obstacles restent-ils à surmonter ?

II. Apport des formations/échanges SFCG

1. A quelle période avez-vous fait pour la première fois recours à une femme médiatrice pour une médiation foncière ?
2. C'était pour quel type de médiation foncière ? Qu'est-ce que vous avez apprécié et qu'est-ce que vous n'avez pas apprécié ?
3. Au cours de ces trois dernières années, avez-vous eu recours à une femme médiatrice pour une médiation foncière? Pensez-vous que c'était une femme médiatrice formée par SFCG ? Comment avez-vous jugé la qualité de la médiation ?
4. Avez-vous déjà fait recours à une autre femme médiatrice non formée par SFCG pour médiation foncière?
5. Comment jugez-vous la qualité de la médiation fournie par les femmes médiatrices formées par SFCG au cours des trois dernières années ? par rapport à celles non formées par SFCG», Comment voyez-vous l'évolution de celles formées par SFCG par rapport à hier ?
6. Quel est votre degré de confiance fait aux femmes médiatrices formées d'aujourd'hui qu'hier ?
7. Pensez-vous que les femmes médiatrices formées par SFCG ont-elles acquis de connaissances et compétences techniques ? si oui lesquelles ?
8. Si oui, Comment ces compétences ont-elles permis d'améliorer la qualité de leurs médiations ?

III. Leçons et recommandations

1. Que proposez-vous pour renforcer le niveau de connaissance ainsi que les techniques de médiations foncières de la femme ?
2. Quels conseils pouvez-vous donner aux femmes médiatrices formées par SFCG pour renforcer le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière dans votre milieu.
3. Quelles sont vos attentes par rapport à la femme médiatrice dans le futur ? Doivent-elles s'impliquer d'avantage dans la médiation des conflits fonciers entre résidents et rapatriés

IV. QUESTIONNAIRE POUR LES FOCUS GROUPS AVEC MEDIATEURS ET MEDIATRICES FORMES

I. Rôle des femmes d'hier à aujourd'hui

12. Depuis quand êtes-vous médiatrice?
13. Selon vous, quel était le rôle et la place de la Femme d'hier (puis d'aujourd'hui) dans la médiation foncière ? Etait-elle satisfaisante ou pas ? Pourquoi ? A quels obstacles la femme médiatrice faisait-elle face ?
14. Comment jugez-vous la participation des femmes dans la médiation foncière durant ces trois dernières années ? Avez-vous vu une évolution, positive ou négative ? Certains obstacles ont-ils été surmontés ? Lesquels ?
15. Que pensez-vous de la fréquence de participation des femmes à des médiations foncières durant ces trois dernières années, par rapport aux hommes ? Quels sont les types/thèmes de médiations dans lesquelles elles sont impliquées ?

16. Durant ces trois dernières années, la fréquence des médiations foncières menées par des femmes a-t-elle évolué ? Le type de conflits dans lesquels elles s'impliquent a-t-il changé ?
17. En tant que médiateur/médiatrice, comment jugez-vous le degré de confiance que les citoyens accordent envers la médiation de problématiques foncières sensibles par des femmes (élevé, moyen, moins élevée, bas, très bas) ? Pourquoi ? Avez-vous observé une évolution entre hier et aujourd'hui ?
18. Quand vous regardez la place et le rôle accordé à la femme médiatrice dans la résolution des problématiques foncières aujourd'hui : de quoi êtes-vous fière, et quels obstacles restent-ils à surmonter ?

II. Apport des formations/échanges SFCG

1. Pouvez-vous nous décrire votre expérience lors de la médiation/ résolution des conflits fonciers au sein de votre communauté, avant de participer à la formation et les échanges régionaux de SFCG ? Cette expérience a-t-elle changé après votre participation ?
2. Pouvez-vous décrire les rapports qui existaient entre les différents acteurs en matière de médiation foncière avant les formations du SFCG ? Ces rapports ont-ils changé après votre participation ?
3. Plus précisément, quelles sont les compétences que vous avez acquis(e)s dans les formations et/ou échanges régionaux organisés par SFCG en matière de médiation foncière ?
4. En quoi ces compétences vous ont-ils (ou ont-elles) permis d'améliorer vos médiations ?
5. Etes-vous satisfait(e)s des services que vous rendez dans le cadre de la médiation foncière ? Et de votre taux de réussite ? Pourquoi ?
6. Après la formation et/ou échange SFCG, avez-vous constaté un changement dans votre rôle et votre place en matière de la médiation des conflits fonciers ?
7. Comment décririez-vous la fréquence de votre participation en matière de médiation/résolution pacifique des conflits fonciers, après avoir la formation ou échange SFCG ?

III. Leçons et recommandations

1. A votre avis, comment peut-on renforcer davantage les connaissances ainsi que les techniques de médiations foncières de la femme médiatrice ?
2. Quelles sont les leçons / enseignements que vous avez tirés ?
3. Y-a-t-il des défis toujours à relever ? citez-les ?
4. Quelles sont les opportunités qui s'offrent aux femmes dans le domaine de la médiation foncière ? Quelles en sont les risques ?
5. Quels conseils pouvez-vous donner aux femmes médiatrices (Hommes médiateurs) qui n'ont pas été formé(e)s par SFCG ?
6. Comment le groupe de femmes médiatrices (et/ou hommes médiateurs) formés par SFCG peuvent contribuer à partager ces bonnes pratiques et/ou innovations ?
8. Avez-vous d'autres commentaires, des suggestions, des inquiétudes concernant le projet et/ou l'évaluation à partager avec nous ? Auriez-vous des questions à poser, si oui allez-y ?

V. QUESTIONNAIRE POUR ENTRETEN AVEC LE PARTENAIRE

I. Rôle des femmes d'hier à aujourd'hui

19. Selon vous, quel était le rôle et la place de la Femme dans la médiation foncière, hier comparé à aujourd'hui?
20. Comment appréciez-vous sa place hier, et aujourd'hui ? était-elle satisfaisante ou pas ? pourquoi ?
21. Comment jugez-vous la participation des femmes dans la médiation foncière durant ces trois dernières années ? Avez-vous vu une évolution, positive ou négative ? Certains obstacles ont-ils été surmontés ? Lesquels ?
22. Que pensez-vous de la fréquence de participation des femmes à des médiations foncières durant ces trois dernières années, par rapport aux hommes ?
23. Quels sont les types/thèmes de médiations dans lesquelles elles sont impliquées ?
24. Durant ces trois dernières années, la fréquence des médiations foncières menées par des femmes a-t-elle évolué ? Le type de conflits dans lesquels elles s'impliquent a-t-il changé ?
25. En tant qu'organisation active dans le domaine de la médiation foncière, comment jugez-vous le degré de confiance que les citoyens accordent envers la médiation de problématiques foncières sensibles par des femmes (élevé, moyen, moins élevée, bas, très bas) ? Pourquoi ? Avez-vous observé une évolution entre hier et aujourd'hui ?
26. Quand vous regardez la place et le rôle accordé à la femme médiatrice dans la résolution des problématiques foncières aujourd'hui : quels sont les succès, et quels obstacles restent-ils à surmonter ?

II. Apport des formations/échanges SFCG

1. Avez-vous en tant que partenaire ou bénéficiaire, participé aux formations et échanges d'expérience dudit projet? si oui, lesquels ?
2. Selon vous, quelle a été la valeur ajoutée de la formation et/ou de l'échange d'expérience régional auquel vous avez participé ? Quelle en a été l'apport pour le travail de votre institution ?
3. Pouvez-vous nous décrire comment les femmes médiatrices avec lesquels vous collaborez travaillaient-ils avant de participer dans la formation et/ou échange régional de SFCG? Leur approche et/ou performance on-t-elle changée après leur participation ?
4. Plus précisément, quelles sont les compétences qu'elles ont acquises dans les formations et/ou échanges régionaux organisés par SFCG en matière de médiation foncière ?
5. En quoi ces compétences vous ont-elles permis d'améliorer leurs médiations ?
6. Etes- vous satisfait(e)s des services de médiations prodigués par les femmes médiatrices? Et de leur taux de réussite ? Pourquoi ?
7. Après la formation et/ou échange SFCG, avez-vous constaté un changement dans la perception du rôle de la femme médiatrice dans la médiation des conflits fonciers ?
8. Après avoir bénéficié de la formation et/ou échanges organisé par SFCG, Comment décririez-vous la fréquence de la participation des femmes médiatrices en matière de médiation/résolution pacifique des conflits fonciers ?
9. Comment jugez-vous la qualité des médiations faites par les femmes médiatrices de votre organisation formées par SFCG dans vos milieux d'intervention durant ces trois dernières années? Si bonne pourquoi, si mauvaise pourquoi ? Il y a-t-il eu une évolution ?

10. Comment jugez-vous les connaissances et compétences techniques des femmes médiatrices durant ces trois dernières années dans vos milieux d'intervention ? Pourquoi ? Quelles meilleures pratiques ou innovations en ressortent ?

11. Avez-vous pu constater plus de médiations réussies par les femmes médiatrices formées par SFCG ? Quelles évolutions durant ces trois dernières années ?

12. Comment jugez-vous le degré de satisfaction de personnes ayant bénéficiées des médiations foncières menées par les femmes médiatrices formées par SFCG ? si élevé, pourquoi ? si pas pourquoi ?

III. Leçons et recommandations

1. Quelles leçons / enseignements avez-vous tiré de la participation des femmes médiatrices de votre organisation aux formations et échanges de SFCG ?

2. A quels obstacles les femmes médiatrices avec lesquelles vous collaborez continuent-elles de faire face au dans votre milieu ?

3. Selon vous, que faire pour renforcer le niveau de connaissances ainsi que les techniques de médiations foncières de la femme médiatrice au sein votre organisation ?

4. Quel est votre rôle en tant que partenaire dans ce renforcement ? Comment mobiliser les femmes médiatrices déjà formées par SFCG pour partager les bonnes pratiques et innovations ? Quels sont les besoins d'appui extérieurs ?

5. Quels conseils voulez-vous donner aux autres femmes médiatrices, pour renforcer le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière dans votre milieu ?

6. Avez-vous d'autres commentaires, des suggestions, des inquiétudes concernant le projet et/ou l'évaluation à partager avec nous ? Auriez-vous des questions à poser, si oui vas-y.